

Premières Informations



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Emploi et Politiques d'Emploi

Numéro 13 — JUIN 1986

Les salaires des travailleurs intérimaires en octobre 1984

Une enquête sur les salaires des travailleurs intérimaires a été menée en octobre 1984 par le Service des Études et de la Statistique auprès des quelque 2 640 agences de travail temporaire en activité au 31 août 1984. Les résultats complets de cette enquête seront publiés dans les Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi.

Les entreprises et agences de travail temporaire au mois d'octobre 1984.

En octobre 1984, sur 865 entreprises de travail temporaire, 338 — soit près de 40% — avaient été créées avant 1975. Parmi les agences, au nombre de 2 640, 704 existent sous la même raison sociale depuis 1975 au moins. Ce constat relativise l'idée généralement reçue selon laquelle le secteur du travail temporaire est très mouvant.

Date de création	Non déclarée	Avant 1975	1975 à 1977	1978 et 1979	1980 et 1981	1982 et 1983	1984	Ensemble
Entreprises de travail temporaire :								
• Nombre	69	338	143	163	92	52	8	865
• Pourcentage	8,0	39,1	16,5	18,8	10,7	6,0	0,9	100,0
Agences de travail temporaire :								
• Nombre	431	704	271	389	482	280	83	2 640
• Pourcentage	16,3	26,6	10,3	14,8	18,3	10,6	3,1	100,0



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — ☎ 45.67.55.44, poste 6099

Une agence de travail temporaire fonctionne en moyenne avec trois personnes permanentes plus un autre salarié à temps partiel. Les femmes occupent plus de 60% des emplois permanents des agences de travail temporaire, qui comptent 39% de salariés cadres et 43% d'employés qualifiés.

	Nombre	Pourcentage	Nombre moyen par établissement	Nombre pour une agence-type
Personnel à temps complet.				
HOMMES :				
• Cadres	2 045	22,7	0,8	1
• Employés qualifiés	922	10,2	0,3	0
• Employés non qualifiés	91	1,0	0,0	0
• Autres	127	1,4	0,1	0
• Total	3 185	35,3	1,2	1
FEMMES :				
• Cadres	1 487	16,5	0,5	1
• Employées qualifiées	2 941	32,6	1,1	1
• Employées non qualifiées	134	1,5	0,1	0
• Autres	360	4,0	0,1	0
Total	4 922	54,6	1,8	2
Personnel à temps partiel.				
HOMMES	163	1,8	0,1	1 ÉVENTUELLEMENT
FEMMES	749	8,3	0,3	
Ensemble.				
HOMMES	3 348	37,1	1,3	1 T/C
FEMMES	5 671	62,9	2,1	2 T/C
ENSEMBLE	9 019	100,0	3,4	3 T/C + 1 T/P
T/C = Temps complet, T/P = Temps partiel.				

Les salaires des intérimaires.

Le salaire horaire moyen de base d'un travailleur intérimaire s'élevait à 30,88 F en octobre 1984. A cette date le SMIC était de 23,84 F par heure. Compte tenu du temps de travail, qui était en moyenne de 120 heures pour un travailleur intérimaire, et des indemnités majorant le salaire, le gain moyen de ces salariés ressort à 4 550 F au mois d'octobre 1984.

Dans ce montant, le paiement des heures travaillées représente 81,1%, l'indemnité de précarité d'emploi 8,7%, l'indemnité de congés payés 8,4% et les autres indemnités 1,8%.

Un même travailleur intérimaire a rempli en moyenne, au cours du mois d'octobre 1984, 1,85 contrat de travail temporaire ayant donné lieu à au moins un jour de travail durant ce mois (2,03 dans une agence à domaine d'activité local ou départemental, 1,47 dans une agence à domaine d'activité international). En moyenne, il en a rempli 2,00 dans les agences sans domaine professionnel particulier, et 1,41 dans celles spécialisées dans le placement du personnel paramédical.

	Pour un travailleur intérimaire au cours du mois d'octobre 1984				
	Salaire horaire moyen de base en Francs	Coefficient de bonification du salaire de base par les indemnités	Nombre moyen de jours travaillés	Nombre moyen d'heures travaillées par jour	Salaire mensuel moyen global en Francs arrondi à la dizaine
FRANCE ENTIÈRE	30,88	1,233	15,37	7,78	4 550

Dans près de la moitié des agences de travail temporaire (46,2%), le salaire horaire de base est compris entre 25,00 et 29,99 F.

Tranches de salaire horaire de base	Entreprises	Agences
Inférieur à 23,84 F	3,3	2,0
De 23,84 F à 24,99 F	3,1	3,2
De 25,00 F à 29,99 F	32,3	46,2
De 30,00 F à 34,99 F	25,5	23,9
De 35,00 F à 39,99 F	13,8	10,2
De 40,00 F à 49,99 F	10,9	5,4
De 50,00 F à 99,99 F	3,1	1,9
100,00 F et plus	2,7	1,2
Non déclaré	5,3	6,0
Ensemble	100,00	100,00

Les entreprises à établissement unique ont assuré à leurs intérimaires une rémunération mensuelle sensiblement supérieure à la moyenne.

	1 agence	2 à 4 agences	5 à 9 agences	10 à 19 agences	20 agences et plus	Nombre d'agences non déclaré	Ensemble
Salaire mensuel moyen total en Francs arrondi à la dizaine	5 480	4 450	4 670	4 270	4 890	3 620	4 520*
* Le salaire mensuel moyen total des travailleurs intérimaires a été évalué à 4 550 F dans le calcul par agence et 4 520 F dans le calcul par entreprise.							

Une estimation du salaire des intérimaires selon les caractéristiques de ces derniers et des établissements utilisateurs, a été effectuée au moyen d'un échantillon de contrats (sondage au 1/12*). Le salaire horaire moyen estimé de base est plus élevé pour les femmes (31,42 F) que pour les hommes (29,53 F). Il croît régulièrement avec l'âge du travailleur (28,02 F pour les « moins de 18 ans »; 34,89 F pour les « 60 ans et plus »). Il est supérieur chez les Français comparativement à celui des étrangers. Il croît avec la qualification et il est sensiblement plus élevé chez les employés que chez les ouvriers, même qualifiés. Enfin, il est plus élevé dans le secteur « commerces, banques, services » (30,59 F) que dans l'industrie (30,18 F) et le bâtiment (29,92 F).

	Salaire horaire moyen de base en Francs
Hommes	29,53
Femmes	31,42
Moins de 18 ans	28,02
De 18 ans à 21 ans	28,22
De 22 ans à 24 ans	29,65
De 25 ans à 39 ans	31,59
De 40 ans à 49 ans	31,43
De 50 ans à 59 ans	32,17
60 ans et plus	34,89
Français	30,45
Ressortissants étrangers de la CEE	30,35
Espagnols, Portugais	30,43
Algériens	29,65
Marocains	28,88
Tunisiens	29,58
Ressortissants d'Afrique noire	26,93
Autres nationalités	28,56
Ingénieurs et cadres	Non déterminé
Agents de maîtrise, techniciens, dessinateurs	40,88
Ouvriers qualifiés	29,26
Ouvriers non qualifiés	28,32
Employés qualifiés	33,68
Employés non qualifiés	29,60
Autres	30,95
Agriculture, pêche, sylviculture	28,26
Industrie	30,18
Bâtiment, génie civil et agricole	29,92
Transports, commerces, services	30,59

Les salaires horaires de base selon les régions vont de 34,79 F en moyenne en Ile-de-France à 27,15 F en Champagne-Ardenne.

	Salaire horaire moyen de base en Francs selon la région d'implantation de l'agence de travail temporaire
Ile-de-France	34,79
Champagne — Ardenne	27,15
Picardie	29,31
Haute-Normandie	29,47
Centre	29,23
Basse-Normandie	29,09
Bourgogne	28,02
Nord — Pas-de-Calais	30,34
Lorraine	28,57
Alsace	28,28
Franche-Comté	27,22
Pays-de-la-Loire	28,44
Bretagne	28,08
Poitou — Charentes	28,41
Aquitaine	28,15
Midi — Pyrénées	29,32
Limousin	27,59
Rhône — Alpes	29,57
Auvergne	27,79
Languedoc — Roussillon	28,95
Provence — Alpes — Côte d'Azur	29,40
Corse	27,33
DOM — TOM	30,31
Ensemble de la France	30,88